

Informations de base	
2015/2641(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: cas de manquement et cas de manquement grave aux règles de la politique commune de la pêche qui peuvent entraîner l'interruption du délai de paiement ou la suspension des paiements	
Complétant 2011/0380(COD)	
Subject	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/03/2015	Publication du document de base non-légal	C(2015)01984	
27/03/2015	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/04/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/06/2015	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		